

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 octobre 2025

En l'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à vingt heures

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 26 septembre 2025

Date de publication : 9 octobre 2025

Votants présents (35) : Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Madame Marie-Thérèse VAILLANT; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Madame Jacqueline PESCARA; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Valérie HOFFMANN ; Monsieur Denis VETIER ; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Michel ROUSSEL ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Madame Laurence BROQUERIE ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Élisabeth DELCROIX; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE.

Avaient donné procuration (6) : Monsieur Roland MILLERY (ALLAIN) à Monsieur Samuel GRIS (THUILLEY AUX GROSEILLES) ; Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) à Monsieur Denis KIEFFER (GIBEAUMEIX) ; Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Madame Nathalie CROSNIER (COLOMBEY LES BELLES) ; Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) à Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) ; Monsieur Daniel THOMASSIN à Madame Geneviève LOCH ; Madame Françoise VALLANCE (SELAINCOURT) à Monsieur Ludovic DELOCHE (BAGNEUX).

Avaient donné pouvoir (1) : Monsieur Jean Jacques TAVERNIER à Monsieur Michel ROUSSEL (MONT L'ETROIT).

Présents	35	Votants	41	Procuration	6	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Denis THOMASSIN

N°CC_2025_153 : Délivrance d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public à Camping-Car Park pour la gestion d'une aire d'étape pour camping-cars à la base de loisirs de FAVIERES

Afin de passer un nouveau cap en matière d'attractivité touristique, la collectivité souhaite développer l'aire de camping-car, située sur l'emprise de la Base de Loisirs Intercommunale à Favières, pour répondre à une demande croissante et aussi assurer un complément de revenus pour financer par la suite d'autres projets.

L'objectif est donc de créer une zone plus large d'environ 19 emplacements.

L'accès deviendra payant. Cela augmentera les recettes de la Base de Loisirs.

Temporalité :

Ce projet, à mener dès 2025, permettra de générer des recettes pouvant contribuer au remboursement de l'emprunt.

Plan de financement :**Plan de financement actualisé au 23/09/2025 :****DEPENSES PREVISIONNELLES**

Montants prévus HT

Nature des dépenses	Montants attendus
Fourniture équipement Camping-car Park	61 948,60 €
Aménagement du site	85 000,00 €
Total	146 948,60 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Nom du (des) financeur(s)	Montants attendus
Leader	25 000,00 €
AT54 investissement (10% du total)	14 694,86 €
Autofinancement et emprunt	107 253,74 €
Total	146 948,60 €

Avantages :

S'exonérer de toute astreinte : la gestion et la maintenance de l'aire est confiée à l'entreprise Camping-car Park

- Accroître la visibilité de l'aire de camping-car sur la France et l'Europe grâce à des actions de communication.
- Bénéficier de l'effet réseau des camping-caristes et augmenter le nombre de visiteurs sur la commune.
- Capter le flux de camping-caristes circulant sur les grands axes alentours.
- Générer des retombées économiques indirectes pour le tissu économique local.
- Contrôler les flux des camping-caristes et assurer une exploitation de l'aire de camping-cars tout au long de l'année.

Estimation des recettes complémentaires pour la CCPCST (données fournies par l'entreprise Camping-car Park) :

Calcul prévisionnel des recettes complémentaires pour la comcom Colombey et Sud Toulousain			
COMPTE D'EXPLOITATION Comcom Colombey et Sud-Toulousain	2025	2026	2027
% évolution Fréquentation			18%
Taux de fréquentation	34%	27%	32%
Nombre de nuits	1 441	1 986	2 343
CA prévisionnel d'exploit TTC	19 620 €	26 532 €	31 308 €
Gestion commerciale CCP TTC	-6 671 €	-9 021 €	-10 645 €
Charges exploitation Fixes TTC	-1 504 €	-2 579 €	-2 604 €
Charges d'exploitation variables TTC	-1 064 €	-1 467 €	-1 731 €
ettes complémentaires TTC pour la Comcom Colombey et Sud-Tou	10 381 €	13 466 €	16 328 €

Date prévisionnelle de début de projet : dernier trimestre 2025

Date prévisionnelle de mise en service : juin 2026

Localisation du projet : Favières



DELIBERATION

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2125-1, L.2122-1-1 à L.2122-1-4 ;

Vu le code de la commande publique,

Considérant le projet de territoire et la volonté de développer l'attractivité de la Base de Loisirs Intercommunale de Favières,

Vu la délibération N°2025-089 du bureau communautaire en date du 5 juin 2025, validant le projet et le plan de financement ainsi que le dépôt d'un dossier de demande d'aide Leader,

Considérant l'absence de candidature autre pour ce projet,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité
(1 vote contre, 2 abstentions)**

CONFIRME la décision du Bureau du 5 juin 2025 en validant le projet

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation du sol au bénéfice de l'entreprise Camping-car Park et **ACCEPTE** les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tout document en rapport avec cette convention.

AUTORISE le Président à signer le bon de commande pour l'achat de l'infrastructure matériel auprès de l'entreprise Camping-car Park et tout autre document découlant de ces décisions.

**Le secrétaire de séance
Denis THOMASSIN**

**Le Président,
Philippe PARMENTIER**

